

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 D 00121

Numéro SIREN : 511 306 045

Nom ou dénomination : SELARL DES DOCTEURS MERITE MEYER ET GUIGOU

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2020 sous le numéro de dépôt 5698

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/5698

Déposant :

Nom/dénomination : SELARL DES DOCTEURS MERITE MEYER ET GUIGOU

Forme juridique : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

N° SIREN : 511 306 045

N° gestion : 2009 D 00121



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SELARL MERITE MEYER ET GUIGOU		44 AV DE LATRE DE TASSIGNY	
SIRET	5 1 1 3 0 6 0 4 5 0 0 0 1 0	13090 AIX EN PROVENCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	OPHTALMOLOGUE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	594 041	Bénéfice imposable à 28%	461 880	Déficit		
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%				
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs			<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recentes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
DAUPHIN Jean-Marc 8 Avenue Malherbe 13100 AIX EN PROVENCE Tél:	<i>CGA/OMGA original 6 de suite</i> Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 27/05/2020 Lieu: AIX EN PROVENCE
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: MEYER-MERITE-GUIGOU
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	691 913	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	1 038	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)	691 913	

I. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) <ul style="list-style-type: none"> * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.		
1	2	3	4	5	6	7	8		
SPEPL MGM 44 AVENUE LAITRE DE TASSIGNY 13090 AIX EN PROVENCE	1	997							
M MEYER FRANCK CO-GERANT 590 ROUTE DES ALPES 12 LES JARDINS SAINT DONNAT AIX EN PROVENCE	1	2019	130 404						
M MERITE PIERRE YVES CO-GERANT 330 CHEMIN BAST DES TOURELLES 13090 AIX EN PROVENCE	1	2019	126 884						
M GUIGOU SEBASTIEN 48 CARRAIRE DES ARTAUDS 13100 AIX EN PROVENCE	1	2019	131 290						

J. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SELARL MERITE MEYER ET GUIGOU Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 44 AV DE LAITRE DE TASSIGNY 13090 AIX EN PROVENCE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 51130604500010 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 20 19		13 11 20 18	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	222 800	AI	222 800	222 800	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 101	AS	9 754	4 348	5 520
	Autres immobilisations corporelles	AT	34 928	AU	20 549	14 378	12 709
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	26 871	CV	26 871	26 871	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	5 022	BI	5 022			
TOTAL (II)	BJ	303 723	BK	30 303	273 419	267 900	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	122 776	CA	122 776	147 617
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	501 325	CG	501 325	376 608	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 200	CI	1 200	1 410	
	TOTAL (III)	CJ	625 301	CK	625 301	525 635	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	929 023	IA	30 303	898 720	793 535
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	5 022	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Cegid Group

Décès N° 000000 en engagement cette rubrique est donnée dans la mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable DAUPHIN Jean-Marc



Désignation de l'entreprise : SELARL MERITE MEYER ET GUIGOU

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.000.....)	DA	20 000		20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000		2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 036		1 036
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	744 062		691 913
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	767 099		714 949
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	1 312		583
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 418		5 735
	Dettes fiscales et sociales	DY	123 891		72 268
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	131 622		78 586	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	898 720		793 535
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	131 622		78 586	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SELARI, MERITE MEYER ET GUIGOU		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD	(29 700)	FE		FF	(29 700)
			} services*	FG	2 747 913	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 718 213	FK		FL	2 511 908
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 531	877
	Autres produits (1) (11)					FQ	103	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 719 847
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	400 022	349 205
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	50 502	42 852
	Salaires et traitements*					FY	698 622	661 819
	Charges sociales (10)					FZ	495 931	477 193
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	10 092	9 692
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	116	129
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 655 284	1 540 889
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 064 563	971 896
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	754	788
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	754	788
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(754)	(788)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	1 063 809	971 108

Désignation de l'entreprise : SELARL MERITE MEYER ET GUIGOU

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	550	367	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 994	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	550	2 361	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(550)	(2 361)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	319 197	276 834	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	2 719 847	2 512 785	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 975 785	1 820 872	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	744 062	691 913	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP		191	
		HQ	4 070		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 531	877	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	139 192	324 363	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6	89 787	A9	106 204
		A8		A7	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		Exercice N-1	
PENALITES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		550			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Exercice N-1	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 898 720.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 718 213.13 Euros et dégageant un bénéfice de 744 062.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	222 800		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 100		
Installations générales agencements aménagements divers	1		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 369		4 559
TOTAL	44 471		4 559
Autres participations	26 871		
Prêts, autres immobilisations financières			5 022
TOTAL	26 871		5 022
TOTAL GENERAL	294 142		9 581

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			222 800	222 800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			14 100	14 100
Installations générales agencements aménagements divers			1	1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			34 928	34 928
TOTAL			49 029	49 029
Autres participations			26 871	26 871
Prêts, autres immobilisations financières			5 022	5 022
TOTAL			31 894	31 894
TOTAL GENERAL			303 723	303 723

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 581	1 173		9 754
Installations générales agencements aménagements divers	1			1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 660	2 889		20 548
TOTAL	26 242	4 062		30 303
TOTAL GENERAL	26 242	4 062		30 303

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 173				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 889				
TOTAL	4 062				
TOTAL GENERAL	4 062				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 022	5 022	
Débiteurs divers	122 776	122 776	
Charges constatées d'avance	1 200	1 200	
TOTAL	128 998	128 998	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 418	6 418		
Personnel et comptes rattachés	17 173	17 173		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 398	32 398		
Impôts sur les bénéfices	52 285	52 285		
Autres impôts taxes et assimilés	22 035	22 035		
Groupe et associés	1 312	1 312		
TOTAL	131 622	131 622		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Dettes fiscales et sociales	46 976
Total	48 416

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 200
Total	1 200

**SELARL DES DOCTEURS MERITE
MEYER ET GUIGOU**
**Société d'exercice libéral à responsabilité
limitée**
au capital de 20 000 euros
**Siège social : 44 Avenue Maréchal de Lattre de
Tassigny**
13090 Aix en Provence
511.306.045 RCS Aix en Provence

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 744 062 euros de la manière suivante :

Origine

- **Report à nouveau antérieur : 1 036 euros**
- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 744 062 euros.**

Affectation du bénéfice distribuable

- **A titre de dividendes, soit 744 062 euros**

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	691 913		
31 décembre 2017	522 582		
31 décembre 2016	370 000		

Pour copie certifiée conforme,
La gérance

